

SEANCE DU 05 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois et le lundi cinq juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Rigny-Ussé légalement convoqués le 01 juin 2023 se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, M. Jean-Jacques GAZAVE.

Présents : Jean-Jacques GAZAVE, Jean-Marie KUZIOR, Jérôme COTRET, Fabienne LENHOF, Carole JEUDI, Thérèse CHMIELARSKI, Laëtitia DESBOIS, Jean-Jacques PANTIGNY, Philippe PELLERIN, Roger JOUANNEAU, Michel ROLLAND, Edith NAVION, Jean-Michel MORISOT, Denis SALLÉ.

Secrétaire de séance : Jean-Marie KUZIOR.

Le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 15/05/2023 est lu et approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
Groupement de commandes « informatique » CCTV

- APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes « informatique » de la CCTV et AUTORISE M. le Maire à signer la convention et tout document y afférent.
Délibération 1-1-2023-NF-021
- VALIDE le devis d'installation d'une bouche d'incendie présenté par VEOLIA pour un montant de 5 014.90 € HT
Délibération 7-1-2023-NF-022
- ACCEPTE la mise en place d'une boîte à idées à l'accueil de la mairie. Les idées seront déposées dans une boîte à l'accueil de la mairie, elles seront nominatives afin de préserver la sincérité de cette consultation. Toute communication anonyme ne sera pas prise en considération. Les données recueillies seront traitées de manière strictement confidentielle.
Délibération 8-5-2023-NF-023

Informations et questions diverses

- Point sur l'appel d'offres lancé pour les travaux du « multiservices »
- Modification de l'horaire de la réunion pour élection des délégués aux sénatoriales
- Invitation aux Jardins Haute Couture
- Invitation spectacle musical de l'école
- Remerciements des Baladins de bord de l'Indre pour la subvention accordée
- Organisation de la Fête de la musique le 24 juin 2023 et de la fête du 14 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h10.

Affiché le 06/06/2023 Transmis à la préfecture le 06/06/2023
